



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉRO 249-2022-01 ET 158-2022-01

1. Lors d'une séance tenue le 18 juillet 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 249-2022-01 et 158-2022-01 intitulés :
 - **Règlement numéro 249-2022-01 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 249 (RMH 450-2019)**
 - **Règlement numéro 158-2022-01 concernant les services d'aqueduc et d'égout et utilisation de l'eau potable**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 20 juin 2022
Adoption du projet de règlement	Le 20 juin 2022
Adoption du règlement	Le 18 juillet 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 21 juillet 2022
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière